



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
Annexe II

## Afalon 50L

Date de révision 13-nov.-2014

Version 3

Produit n° HRB00891-33

Date de publication 13-nov.-2014

H-0030-20214-RAII / 20214 / AG-L2-450 SC

## Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur du produit

#### Afalon 50L

Substance pure/mélange Mélange

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Herbicide  
Utilisations déconseillées Aucune information disponible

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur ADAMA France s.a.s  
6/8 avenue de la Cristallerie 92316 Sèvres Cedex  
Tel: (+33) (0)1 41 90 16 96  
Fax: (+33) (0)1 46 42 71 17

Pour plus d'informations, contacter

Adresse électronique [fds@adama.com](mailto:fds@adama.com)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Centre Antipoison et de Toxicovigilance de PARIS (24 heures sur 24 -7 jours sur 7) :  
Tel: +33(0)1 40 05 48 48 Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0) 1 45 42 59 59

## Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]  
Cancérogénicité Catégorie 2 - (H351)  
Toxicité pour la reproduction Catégorie 1B - (H360Df)  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Catégorie 2 - (H373)  
Toxicité aquatique aiguë Catégorie 1 - (H400)  
Dangereux pour le milieu aquatique Catégorie 1 - (H410)  
- Danger chronique

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Texte intégral des phrases R : voir section 16

Carc. cat. 3;R40 - Repr. cat. 2;R61 - Repr. cat. 3;R62 - Xn;R48/22 - N;R50-53

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger

H351 - Susceptible de provoquer le cancer  
 H360Df - Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité  
 H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants  
 P201 - Se procurer les instructions avant utilisation  
 P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
 P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement  
 EUH208 - Contient du/de la/des ( 1,2-Benzisothiazolin-3-one, reaction mass of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one and 2-methyl-4-isothiazolin-3-one ). Peut provoquer une réaction allergique

Phrases supplémentaires pour PPP

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage  
 SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.  
 SPe3 - Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Délai de réentrée des travailleurs sur la parcelle : respecter un délai de 6 heures (8 heures en cas d'application sous serres) après le traitement conformément à l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article R253-1 du code rural.

## 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

## Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélange

Nom chimique	% poids/poids	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'index	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Classification selon la directive 67/548/CEE	Facteur M	Numéro d'enregistrement REACH
Linuron	35-40	330-55-2	206-356-5	006-021-00-1	Acute Tox. 4 (H302) Repr. 1B (H360Df) Carc. 2 (H351) STOT RE 2 (H373) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	Xn; R22-48/22 Repr.Cat.2; R61 Repr.Cat.3; R62 Carc.Cat.3; R40 N; R50-53	M=100 M=10	-

Texte intégral des phrases R : voir section 16

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

## Section 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### Conseils généraux

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer si possible les instructions d'utilisation ou la fiche de données de sécurité). Personnel de premiers secours : Attention à votre propre protection.

#### Inhalation

Transporter la victime à l'air frais. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

#### Contact cutané

Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin si nécessaire.

#### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

#### Ingestion

Rincer la bouche. Boire beaucoup d'eau. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**Protection individuelle du personnel de premiers secours** Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes

Aucun connu

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Note au médecin

Traiter les symptômes.

## Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

#### Moyens d'extinction déconseillés

Aucune information disponible.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun danger spécifique connu.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome  
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations

## **Section 6 : MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTELLE**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

#### **Précautions individuelles**

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

#### **Pour les secouristes**

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

#### **Méthodes de nettoyage**

Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

#### **Autres informations**

Voir également la section 8,13

## **Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Conseils relatifs à la manipulation sans danger**

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

#### **Remarques générales en matière d'hygiène**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains soigneusement après toute manipulation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Conditions de conservation**

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

#### **Mesures de gestion des risques (RMM)**

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## **Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

<b>Dose dérivé sans effet (DNEL)</b>	Aucune information disponible
<b>Concentration prévisible sans effet (PNEC)</b>	Aucune information disponible.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

<b>Contrôles techniques</b>	Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.
<b>Équipement de protection individuelle</b>	
<b>Protection des yeux/du visage</b>	Lunettes de sécurité étanches (norme EN166).
<b>Protection corporelle</b>	Gants en plastique ou en caoutchouc (norme EN374), Vêtements de protection adaptés.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains soigneusement après toute manipulation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

## Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
<b>Apparence</b>			
<b>état physique</b>	: liquide		
<b>Couleur</b>	: transparent marron		
<b>Odeur</b>	: Urea		
<b>Seuil olfactif</b>	: aucune donnée disponible		
<b>pH</b>	: 8-9	CIPAC MT 75.3	solution (1 %)
<b>Point de fusion/point de congélation:</b> °C	: ----		Sans objet
<b>Point d'ébullition/intervalle d'ébullition</b> °C	: aucune donnée disponible		
<b>Point d'éclair</b> °C	: > 79		
<b>Taux d'évaporation</b>	: Sans objet		
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	: Sans objet pour les liquides		
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	: aucune donnée disponible		
<b>Pression de la vapeur</b> kPa	: ----		Sans objet
<b>Densité de vapeur</b>	: aucune donnée disponible		
<b>Densité relative</b>	: 1.192	CIPAC MT 3.3.2	20 °C
<b>Solubilité(s)</b> mg/l	: ----		Sans objet
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) Log Pow</b>	:		Voir Section 12 pour plus d'informations
<b>Température d'auto-inflammabilité</b> °C	: 566	EEC A.15	
<b>Température de décomposition</b> °C	: aucune donnée disponible		
<b>Viscosité cinématique</b> mm <sup>2</sup> /s 40 °C	: 487.4	OECD 114	
<b>Propriétés explosives</b>	: N'est pas un explosif		
<b>Propriétés comburantes</b>	: Non comburant		

### 9.2. Autres informations

Masse volumique apparente g/ml : ----  
 Tension superficielle mN/m : ----  
 énergie minimale d'inflammation (EMI) mJ :

Sans objet  
 aucune donnée disponible

## Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Indisponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

## Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

	<u>Valeurs</u>	<u>Espèces</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
DL50 par voie orale mg/kg	: 4480	Rat	OECD 401	
DL50, voie cutanée mg/kg	: > 4000	Rat	OECD 402	
Inhalation CL50 mg/l/4h	: > 1.74	Rat	OECD 403	Concentration maximale pouvant être atteinte
Corrosion cutanée/irritation cutanée :	Non irritant pour la peau	Lapin	OECD 404	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Non irritant pour les yeux			
Sensibilisation respiratoire/cutanée :	N'est pas un sensibilisant cutané	Souris	OECD 429	

#### Toxicité chronique

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

###### Nom chimique

Linuron : Non classé

##### Cancérogénicité

###### Nom chimique

Linuron : Susceptible de provoquer le cancer

##### Toxicité pour la reproduction .

###### Nom chimique

Linuron : H360Df - Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité

**TSOC (Toxicité spécifique pour certains organes cibles) - exposition unique**

**Nom chimique**

Linuron : aucune donnée disponible

**TSOC (Toxicité spécifique pour certains organes cibles) - exposition répétée**

**Nom chimique**

Linuron : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

**Danger par aspiration**

**Nom chimique**

Linuron : Indisponible

## Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

#### Toxicité aquatique

<u>Toxicité aiguë</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Espèces</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Poisson CL50, 96 heures mg/l	: 15.4	Rainbow trout	OECD 203	
Crustacés CE50, 48 heures mg/l	: 15	Daphnia magna	OECD 202	
Algues CE50, 72 heures mg/l	: 0.199	D. Subspicatus	OECD 201	
Plantes aquatiques CE50 mg/l	: 0.16	Lemna minor	OECD 221	

#### Toxicité terrestre

**Oiseaux DL50 par voie orale mg/kg**

**Nom chimique**

Linuron : 314 Colin de Virginie

**Abeilles DL50 par voie orale µg/bee**

**Nom chimique**

Linuron : > 112

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<u>Dégradation abiotique</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Eau DT50 jours			
Nom chimique			
Linuron	: 9.9	EPA-FIFRA 162-4	
Terrestre DT50 jours			
Nom chimique			
Linuron	: 38 - 135		15-25 °C
Biodégradation			
Nom chimique			
Linuron	: aucune donnée disponible		

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<u>Coefficient de partage (n-octanol/eau) Log Pow</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Nom chimique			
Linuron	: 3.0	EPA-FIFRA 63-11	23 °C

**Facteur de bioconcentration (BCF)****Nom chimique**

Linuron	: 38	0.95 mg/l
---------	------	-----------

**12.4. Mobilité dans le sol****Adsorption/désorption****Nom chimique**

	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Linuron	: 743	OECD 106	Koc

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

## Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus/produits inutilisés**

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés. Ne pas jeter dans les égouts.

**Emballages contaminés**

Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale. Rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve d'un pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

**Autres informations**

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Codes déchets (article R541-8 - Annexe II du Code de l'Environnement) 02 01 08 Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses 15 01 10 Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus. 20 01 19 Pesticides.

## Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**IMDG :**

14.1 ONU/n° d'identification	3082
14.2 Nom d'expédition	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. ( Linuron )
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	

**RID/ADR**

14.1 ONU/n° d'identification	3082
14.2 Nom d'expédition	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. ( Linuron )
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	

**ICAO (aérien)**

14.1 ONU/n° d'identification	3082
------------------------------	------



14.2 Nom d'expédition	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. ( Linuron )
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Sans objet



## Section 15 : MENTIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### **Réglementations nationales**

- Législation des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE): Rubrique n°1172 : Dangereux pour l'environnement – A – Très toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances ou préparations).
- Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) Rubrique n°1432c : Liquides inflammables (stockage en réservoirs manufacturés de)

#### • Pour protéger l'opérateur porter :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 pendant le mélange/chargement et pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation. Pendant l'application, si application avec un tracteur sans cabine, gants en nitrile certifiés EN 374-3 à usage unique pendant l'intervention et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Si application avec tracteur avec cabine, gants en nitrile certifiés EN 374-3 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.
- Combinaison de travail tissée en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant pendant le mélange/chargement, pendant l'application et pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation.
- EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée pendant le mélange/chargement et pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation.

- Pour protéger le travailleur amené à intervenir sur les parcelles traitées, porter des gants en nitrile certifiés EN 374-3.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n° 1907/2006 n'est requise. Une évaluation des risques a été mise en oeuvre selon la directive (CE) n° 91/414 ou le règlement (CE) n° 1107/2009.

## Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

#### **Texte intégral des phrases R citées dans les sections 2 et 3**

- R22 - Nocif en cas d'ingestion
- R40 - Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes
- R61 - Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant
- R62 - Risque possible d'altération de la fertilité
- R48/22 - Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion
- R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

---

**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H351 - Susceptible de provoquer le cancer par inhalation

H360Df - Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Remarque sur la révision** \*\*\* - Change from previous version.

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006**

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**